



MAREMED PARLEMENT EUROPEEN

21 MARS 2013

SESSION D'OUVERTURE

M. Spyros DANELLIS est le Député européen qui nous a réservé la salle, ce qui n'est pas facile, notamment toute une journée. C'est une double faveur.

Mesdames et Messieurs les représentants du Parlement européen et services de la Commission, chers collègues élus de Méditerranée, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je tiens particulièrement à remercier M Spyros DANELLIS d'avoir accepté d'accueillir ce séminaire au Parlement européen et de participer à cette session politique d'ouverture, ainsi que d'avoir apporté son éclairage sur les politiques maritimes lors de notre réunion pilote de MAREMED à Héraklion.

Le projet MAREMED a débuté en 2010, pour permettre d'analyser les principaux volets des politiques maritimes que nous avons à mettre en œuvre, dans l'esprit et les lignes directrices fixées par la Politique maritime intégrée.

Il touche bientôt à sa fin et nous venons vous apporter les résultats de ces travaux, symboliquement, au Parlement européen.

Ce projet a été mis en œuvre par la CRPM et 12 Régions sur 5 pays appartenant au groupe « politique maritime » de la Commission inter-Méditerranée de la CRPM, la CIM.

Depuis 2007, ce groupe a soumis à notre instance politique des contributions pour accompagner la rédaction du Livre bleu pour une politique maritime de l'Union, et répondre aux sollicitations de la CRPM, afin d'enrichir les volets méditerranéens de ses positions à travers le prisme de la législation européenne et méditerranéenne.

Les positions politiques que nous vous présenterons aujourd'hui, ont été approuvées vendredi dernier, à Florence, par le bureau politique de la CIM qui représente plus de 40 Régions de Méditerranée.

Elles sont imprégnées des spécificités méditerranéennes, façonnées par nos expériences de terrain, dictées par l'actualité d'une crise économique qui fait pression sur nos concitoyens chaque jour un peu plus.

Je pense d'ailleurs à nos partenaires de Chypre qui ont dû annuler, hier, leur participation.

En quatre ans, MAREMED a vu s'écrire l'histoire des Régions avec la naissance des Régions grecques et nous saluons notre partenaire crétois représenté par la Préfecture de Crète qui a invité aux débats la Région de Crète, née entre-temps.

Nous avons vu, à regret, partir la Région de Murcie pour des raisons financières, la Région Lazio a changé plusieurs fois de Président mais les équipes ont poursuivi le travail avec beaucoup de ténacité.

C'est un des messages de ce projet que de vous dire qu'il y a en Méditerranée sur le thème de la mer, un vivier d'experts des gouvernements locaux, habitués à travailler ensemble depuis plus de 10 ans, ainsi qu'une organisation politique, au travers de la CRPM, qui peuvent collaborer avec la Commission.

Comme vous le savez, nos littoraux méditerranéens sont en première ligne, pour les problèmes économiques, comme pour les tempêtes. Et nous devons renforcer la prise en compte de nos spécificités par l'Union européenne.

Ainsi en témoignent les résultats de notre travail sur la Directive cadre sur l'eau et la future politique commune des pêches.

Comme tous ici présents, nous appelons de nos vœux le retour de la croissance et l'économie maritime est un de nos plus forts leviers de développement.

Cependant, une croissance bleue florissante va de pair avec une gestion des territoires littoraux équilibrée, intégrée, ce qui est le prérequis d'un haut niveau d'attractivité et d'un retour de la compétitivité qui nous manque face aux pays émergents.

Bien entendu, une gestion intégrée signifie pour nous, une vision intégrée de la terre à la mer et j'insiste sur ce point.

Nous demandons à l'Union depuis de nombreuses années à ce que les Régions maritimes soient mieux associées à ses travaux et la Méditerranée mieux prise en compte dans les textes et financements européens.

Cette fois, c'est par l'expérience de l'application des Directives que nous animerons les débats.

Pour exemple, certaines Directives élaborées il y a une dizaine d'années, prévoyaient des délais de réalisation très courts. C'est ainsi pour la Directive Cadre sur l'Eau (la DCE).

Aujourd'hui, transférée dans la grande majorité des cas aux Régions, les délais d'obtention des résultats ne sont plus raisonnables.

Aussi, sans remettre en cause le haut niveau de qualité des eaux à atteindre, nous demandons une souplesse des délais lorsque cela se justifie par la situation locale.

Le transfert ; oui, dans de nombreux cas pour les législations qui touchent au domaine maritime, les Etats en transfèrent la mise en application aux Régions mais sans en transférer les budgets.

La DCE, INSPIRE, ainsi la directive inondation, la gestion intégrée des zones côtières, la gestion des pêches, la stratégie pour le milieu marin, et bien d'autres, finissent par être gérées par des Régions.

Dans la situation économique actuelle, nous voulons attirer fortement l'attention sur les aspects financiers.

Il nous semble impératif que le volet financier soit abordé dans les législations concernées et que les études d'impact économiques *ex-ante*, soient complétées par un volet d'impact financier sur les gouvernements locaux qui se verraient transférer son application.

Enfin, je souhaite souligner, à nouveau, l'importance d'une réflexion macro-régionale pour la Méditerranée, dont la thématique maritime est une source de projets d'envergure.

Pour exemple, la gestion de la préservation de nos côtes contre les risques naturels, l'érosion, nous a amenés à nous fédérer pour signer une charte, appelée la Charte de Bologne.

Avec cette charte nous décidons de favoriser, ensemble, l'émergence d'un projet d'ampleur méditerranéenne sur ces sujets, comme le préconise le livre blanc sur l'adaptation au changement climatique.

Nous y sommes incités également par l'évaluation du coût des dégâts que nous subissons dont une méthode a été élaborée dans le projet.

Mais pour cela, il faut que les financements connaissent également une ampleur méditerranéenne, nous pourrons y revenir lors de la session financière de cet après-midi.

Une ampleur méditerranéenne nous semble également nécessaire pour la mise en place de bases de données maritimes. Les Régions ont mis en place des systèmes très performants mais qui méritent plus de coordination avec les systèmes tels qu'EMODNET.

Comme vous le voyez, de nombreuses pistes ont été explorées dans MAREMED et je vous souhaite de fructueux échanges.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie.